

Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL MUNICIPALConvocation du 5 décembre 2024  
Séance du 12 décembre 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

**Membres ayant donné pouvoir** : Madame Lucy TABET (pouvoir à FRASCA Geneviève), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à DISASSINI Guy), Madame Cindy DOISY (pouvoir à DUCATILLON Nicole).

**OBJET : Rémunération du personnel d'encadrement pour les classes découvertes  
2025**

Il convient de fixer la rémunération du personnel d'encadrement des classes découvertes 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la rémunération hors avantage en nature du personnel d'encadrement en référence aux indices ci-après et calculée sur la base de 12/30ème :

	<b>Grade</b>	<b>IB</b>	<b>IM</b>
Animateur diplômé et assistant sanitaire	Animateur principal de 1ère classe 5ème échelon	547	470
Animateur stagiaire	Animateur 11ème échelon	538	462
Animateur non diplômé	Adjoint d'animation principal de 1ère classe 9ème échelon	525	455

Les indices précités évolueront en fonction des grilles indiciaires en vigueur au 1er Janvier 2025.

Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2025.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

La secrétaire de séance,  
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 10/01/2025  
Envoyé en préfecture : 24/12/2024  
Reçu en préfecture : 24/12/2024  
Identifiant : 059-215906546-20241212-2024\_104-DE